AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (18)ItemJean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 26 juillet 1876

Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 26 juillet 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation3 p. (13r, 14r, 15v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 26 juillet 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49080

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction26 juillet 1876
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireGanault, Gaston (1831-1894)
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméSur les honoraires de Ganault. Godin rectifie à la hausse le compte d'honoraires de son avocat qu'il établit à 459,45 F, et il lui remet un billet de 500 F. Il lui communique une lettre d'Édouard Larue et une lettre de Delpech à Larue, et il l'invite à venir à Guise discuter à ce propos avec lui à Guise. NotesLa signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

<u>Finances d'entreprise</u>, <u>Procédure (droit)</u> Personnes citées

- Delpech, Alphonse (1821-1902)
- Larue, Édouard (1828-1902)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Guise le 16 Juiller 16 Mon cher ami, Nous nous êtes transe si nous and " eru que je na pouvais dormin tranquille · parce que je suis votre debiteur. Le suis an contraine hereren de vous devoir quelque chose, mais I'un autre cote je suis desirue de pourair le reconnacte. In comple que vous me envoyer un en y founit ber meyens. Ce u'est assurement has un compte d'aportienire comme vous le dites, mais es n'est par da vantage un comple staroual, is s'en faign far their cure que jai en à sigher surque à co jour da clarte avec la quelle ce compte est stable me hermat server faire observer, sans intention de fraisser votre amore propre qui se vous y avez mos la clarte d'un compatible round y aver has apparte la siverious des calculo que un homme du metier aurait su y mattre la vous domande vous la dernicaion de la rechtier. bout d'aloro, mon cher ami, p'esnère que je n'auroi pas à compter avec vous quano j'aurai le plaiser de déseiner ou de Me Garault.

diner che was i je vous demande danc qu'il w'en sail pas autherment quand vous venes à Guise quels qu'en puissent être les motifs. à réduire les journées d'avocai de 2/ tra à 10 tro al qu'une pois entre dans cette raie, vous l'avez fait même larsque le client laissait à notre charge lous les prais. J'acopterai les frais de voyage que vous portes que que se ne compromme quere comment à se certaines frie vous any sur venir à Guise vans presque rien defanar. Noia donc comment d'après ves propres données, le compte me parait devair ette estable: a es a Mars sugage 16 . 17 . 18 Mars , royage 1. 1. 9 th Mai , voyage 1 phere : corage 1 . 1 quithe vegage 20, 21 Juiller Nogage à Consiens Portat

Je vous remets ei inclus un billet de for le reste étant à valoir sur les services que j'attends de vares et que je derais bien hererein de vous voir m'accorder si vous trouses les consistions suffisantes, quant à mai je les trauva their moderaces, reservant high entender à vas soires de fixer vas honoraires pour le cas ou vous plaideres hour moi. I seguir à l'instant de la larie une lettre que se vous envers. Nous que la remetter i & occasion. Ir vienes d'un recevoir en memo dempe une de M. Belhech à M. darne dont se Abus envoice ex jourt course. Ab. Dolpeck signale que pour le car ou un a appel de l'ordonnance de referé derait révole, " il faudrait mous hater à cause du peu de temps a qui reste d'ice aver varances prover arai une a desirion de la couce. o Ne croyes - rous pas que leut cela ne nous jasse une nécessité de conférer bientet ensemble de toutes ces chades! Le vais verrais avec le plus grand plactier à friese le pour ou Nous verries whilete dy wenir. Nothe bein devane.